

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

LBPAM ISR PROFIL HARMONIE

PART L

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR PROFIL HARMONIE, Part L
Code ISIN : FR0013469467

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 10/04/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est double : (i) offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40% de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur une période de placement recommandée de 5 ans minimum ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices. L'indicateur de référence 75% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans Total Return (EUR)+ 25% Euro Stoxx est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en portefeuille seront sélectionnés au sein des valeurs des indices Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis, Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et Bloomberg Euro-Aggregate Treasury TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR et faisant l'objet d'une analyse ESG, qui constituent l'Univers d'Analyse et l'Univers d'Analyse Souverain, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplcation (comme expliqué ci-avant). Afin de chercher à atteindre le double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes. 1. Analyse extra-financière du FCP. L'analyse extra-financière du FCP porte, conformément au Label ISR Français, sur 90% de l'actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics, titres de créances émis par les Etats et actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Pour chaque typologie d'actifs issus d'émetteurs privés et quasi-publics (actions, taux), cette étape consistera à déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser, après élimination de 30% des valeurs de l'Univers d'Analyse. A/ Pour les titres d'Etat. L'Univers d'Analyse (ci-après l'« Univers d'Analyse Souverain ») des titres émis par les Etats constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged Eur est analysé à partir de critères ESG afin d'identifier les Etats qui développent un modèle de gouvernance responsable, respectueux des droits humains et de l'environnement et socialement juste et de déterminer une note moyenne. La note moyenne obtenue par le portefeuille doit être meilleure que la note moyenne de l'Univers d'Analyse Souverain. La notation extra-financière des Etats se base sur 4 piliers (la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition énergétique ; et le développement des territoires. B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics. L'Univers d'Analyse (ci-après l'« Univers d'Analyse ») est analysé à partir de critères ISR, afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser après élimination de 30% des valeurs de l'Univers d'Analyse. La liste d'exclusions de la Société de Gestion ainsi que celle définie par le label ISR Français servent de second filtre (émetteurs exclus par le comité d'exclusion de LBP AM sur des critères ESG, ou émetteurs de secteurs controversés à côté des valeurs exclues par le Label ISR français). Cette analyse extra-financière repose sur les 4 piliers (la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition énergétique ; et le développement des territoires). La Société de Gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur. 2. Sélection des titres. Les décisions concernant le choix de l'exposition aux différents marchés financiers et la gestion de la sensibilité du portefeuille, qui restera dans la fourchette [0 ; 6], sont du ressort de la Société de Gestion. L'allocation géographique (la zone géographique principale étant la zone euro) et l'allocation sectorielle au sein de chaque zone font appel à des analyses macro et microéconomiques pour les poches taux et actions. Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse et de l'Univers d'Analyse Souverain ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse et de l'Univers d'Analyse Souverain, sur les marchés des valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics, des Etats et sur les marchés des actions émises par les sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR. S'agissant de la poche « Obligations » : la partie du portefeuille exposée aux obligations consiste à mettre en œuvre des stratégies flexibles sur l'ensemble des marchés taux et crédit : choix des investissements sur des émissions des secteurs public et/ou privé ; choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier de rendement additionnel. La poche taux du FCP représente au minimum 50% de l'actif net du FCP. Le FCP s'engage à ce que le SRI (Indicateur de Risque) de cette poche soit inférieur ou égal à 2 S'agissant de la poche « Actions » : Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué avec l'appui du Délégué de Gestion Financière pour la poche « actions ». Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique le critère « Environnement » (ex : émission de CO2, traitement des déchets etc) le critère « Social » (ex : turnover des salariés, etc) et le critère « Gouvernance » (ex : administrateurs indépendants, dispositif anti-corruption, etc). Le portefeuille du FCP est majoritairement (au minimum à 50%) investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés) et/ou dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE autre que l'euro pour un maximum de 10%. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres retenus sont de catégorie « Investment Grade » correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. Le portefeuille est également exposé, dans une limite de 40% de l'actif net, à des actions de la zone euro, dont jusqu'à 20% à des actions de petites et moyennes capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros. La limite d'exposition maximale au risque de change est de 10%. Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés dont notamment des Credit Default Swap (CDS) sur entité unique ou sur indice et des contrats d'échange sur rendement global (TRS) afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. Le FCP peut investir, à hauteur de 20% maximum de l'actif net, en titres intégrant des dérivés tels que les obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles (CoCo). Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPC. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, LBP AM privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de LBP AM.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement, sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 14h30 auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Délégué de gestion financière : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER ("LFDE") - Les modalités de cette délégation sont précisées dans le prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 à 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de contrepartie

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7 940 €	7 550 €
	Rendement annuel moyen	-20,60%	-5,47%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 760 €	9 560 €
	Rendement annuel moyen	-12,40%	-0,90%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 170 €	10 620 €
	Rendement annuel moyen	1,70%	1,21%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11 090 €	11 450 €
	Rendement annuel moyen	10,90%	2,75%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 27/09/2017 et 27/09/2022 pour le scénario défavorable
- 27/09/2019 et 27/09/2024 pour le scénario intermédiaire
- 27/06/2016 et 27/06/2021 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	222 €	768 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,22%	1,43% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 1,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	105 €
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 6 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).

Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0013469467>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.